



Éditorial:

Intensifier la lutte pour la régularisation de tous les jeunes scolarisés et de leur famille

Succès indéniable des mobilisations pour défendre les jeunes scolarisés « sans papiers » (la pétition « nous les prenons sous notre responsabilité » a recueilli plus de 30000 signatures), Nicolas Sarkozy recule : 800 familles soit à peu près 1200 personnes se verront délivrer un titre de séjour.

Si on en croit le Figaro, telle est la déclaration que le ministre entend faire aujourd'hui au Sénat lors de la présentation du projet de loi « immigration et intégration ». Mais pour en bénéficier les élèves devront répondre à des critères stricts et donc très restrictifs : être nés en France, y avoir toujours été scolarisés et ne pas parler la langue du pays d'origine, ce qui pour cette dernière restriction interroge quant au champ d'application et affiche un dénigrement inquiétant.

La grande majorité des jeunes et des familles ne sont pas concernés par cette disposition. Pour ceux qui le seront, il faudra qu'elle soit appliquée, mieux par exemple que la circulaire du 31 octobre garantissant dans les termes aux jeunes la poursuite de leurs études durant l'année scolaire et qui dans les faits n'a pas mis fin aux menaces et aux expulsions en cours d'années. Dans le même temps, le ministre de l'Intérieur entend toujours par ailleurs mener à son terme le projet d'une loi qui condamne des dizaines de milliers de personnes à la clandestinité et à la misère ?

Face à l'opinion publique, le gouvernement recule légèrement. La FSU s'en félicite mais entend ne pas en rester là. La mobilisation de l'opinion publique autour du droit à l'éducation et du droit à vivre en famille pour tous les jeunes se renforce.

La FSU appelle les personnels à participer massivement aux initiatives prévues notamment le 11 juin et 1er juillet prochains par le collectif Uni (e)s contre une immigration jetable et le Réseau Education Sans Frontières.

Communiqué de presse FSU du 6 juin 2006

Intervention de la FSU, auditionnée par la commission université-emploi le 24 mai 2006

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que, pour intéressant que soit le débat lancé (nous avons souvent réclamé un débat sur le supérieur), le champ d'intervention de votre commission nous paraissait discutable : d'une part parce que la thématique et les entrées que vous proposez ne traitent qu'une partie des questions et ignorent largement la question centrale de la réussite dans l'enseignement supérieur et de l'acquisition des diplômes, d'autre part parce que son objet, l'université, laisse de côté la nécessaire réflexion sur l'ensemble des formations post baccalauréat.

Par ailleurs interroger la relation formation/emploi ne peut se limiter à interroger le système de formation : les questions de l'emploi, de son volume, de sa nature (précaire ou non par exemple), des droits des salariés, de la reconnaissance des qualifications sont évidemment décisives et rejaillissent sur les formations elles-mêmes. A cet égard je souhaite dire combien le problème de la reconnaissance des qualifications est décisif et nécessiterait selon nous d'être traité. Il convient également de ne pas considérer que les besoins en qualification sont une donnée extérieure au système de formation : les qualifications et leur développement parmi les jeunes font évoluer à la fois les besoins et la nature ou le contenu même du travail. Complémentaire on ne peut pas être indifférent à la responsabilité qu'ont certains secteurs professionnels dans une pénurie de main d'oeuvre qualifiée qu'ils dénoncent alors que le système éducatif « produit » des jeunes qualifiés.

Mais ces remarques ne sont pas destinées à esquiver le débat; elles visent simplement à la resituer.

1) Les vraies questions et les vrais enjeux

1) tous les jeunes ne rencontrent pas les mêmes difficultés d'insertion et d'accès à l'emploi : le diplôme constitue une meilleure protection contre le chômage; le premier enjeu c'est d'augmenter le % de diplômés, notamment en luttant contre l'échec dans les 1ers cycles des universités

2) attention au mythe de l'adéquation formation-emploi : « l'emploi » n'est pas une donnée stable à laquelle la formation devrait impérativement se conformer; les métiers changent sans cesse, tout comme la localisation des emplois et il est difficile de prévoir les besoins à moyen terme; on forme des jeunes qui vont travailler une quarantaine d'années : la logique de formation initiale ne peut se situer sur le même plan que des formations professionnelles courtes d'adaptation à l'emploi. Les métiers ne sont pas figés, leurs besoins ne se limitent pas à des compétences ou des connaissances étroites et par exemple diverses études prospectives mettent plutôt l'accent sur les besoins de formation polyvalente pour les cadres. Une formation plus élargie est aussi indispensable pour permettre des évolutions et ouvrir la possibilité de trouver un emploi dans secteurs proches; elle est bien sûr une condition de la formation tout au long de la vie.

3) la finalité des formations universitaires doit être de répondre - à travers le lien avec la recherche - à l'ensemble des besoins sociaux,

de la culture, de la formation des individus et des citoyens

4) **la formation professionnelle** est une réalité dans les universités; on ne part pas de rien; il y a des formations professionnelles nombreuses et efficaces et il y a par ailleurs dans toutes les formations universitaires une dimension professionnelle; en revanche cette formation rencontre des obstacles qui la menacent: son coût dans un contexte de restrictions budgétaires mais aussi le dispositif LMD qui pose au moins deux problèmes, celui de la concentration des moyens et des efforts sur certaines formations et celui d'une visibilité moindre des diplômés professionnels qui n'entrent pas bien dans ce dispositif (DUT, DESS...)

5) on parle beaucoup de la nécessité d'un **service public d'information et d'orientation**: or il existe. De la même manière il est faux d'affirmer comme certains médias que l'université se désintéresse de l'avenir de ses étudiants: sur le terrain existent de multiples initiatives (ateliers d'aide au projet, ateliers de recherche d'un premier emploi...) Le problème est plutôt d'améliorer et faire vivre l'existant. Et cela pose la question des moyens (rappelons pour ne citer qu'un seul exemple qu'il y a un COPsy pour 18000 étudiants)

II) Des propositions

1) réaffirmer l'objectif de 50% d'une classe d'âge avec un **diplôme l'enseignement supérieur** et lutter contre l'échec dans les premières années; cela passe par

- un financement qui augmente sensiblement les moyens de l'université pour rattraper le retard face aux autres voies
- une amélioration des taux d'encadrement dans les 1ers cycles universitaires qui les rapproche de ceux des CCPGE
- le développement de dispositifs pédagogiques innovants (travaux personnels encadrés, projets, travaux en petits groupes...)
- un plan social étudiant et des aides socialement équitables avec un développement immédiat de l'aide au logement et des bourses dans la perspective d'une véritable allocation d'autonomie.

2) **rendre lisibles les parcours** grâce à un cadre de référence national et européen des diplômes et des formations du supérieur

Secteur « éducation » de la FSU Compte-rendu de la réunion du 24 mai 2006

1) Formation des maîtres

La réunion du groupe de travail du 10 mai avait débouché sur la nécessité de s'adresser rapidement au ministre sur les questions en cours (cahier des charges, intégration des IUFM aux universités...). Après prise en compte des différentes contributions sur le projet de lettre dans le cadre du secteur plénier et dernières consultations, le courrier au ministre vient d'être adressé par la FSU et les syndicats concernés au ministre.

2) Préparation du Congrès fédéral :

Le thème « Education, formation, recherche : enjeux d'avenir » a été l'objet d'un premier échange (évolution du contexte éducatif depuis le dernier congrès, mandats en cours et à actualiser, questions nouvelles auxquelles a été confrontée la FSU dans ces trois années...). Ce thème pourrait traiter des modifications en profondeur induites et imposées par les nouveaux cadres législatifs (Fillon, Borloo ...), des besoins des jeunes et de la société, de l'éducation et la formation jusqu'à la fin des lycées (culture commune, enseignement professionnel/apprentissage...), et aussi de la problématique insertion, qualifications, emploi (dont FTLV, VAE...), de la recherche.

définissant des critères communs pour permettre de véritables équivalences pour les étudiants

3) **développer les coopérations et les passerelles** entre les diverses voies de l'enseignement post baccalauréat mais aussi les relations entre universités et établissements de second degré.

4) **permettre à chaque jeune de construire un projet personnel** et de faire des choix éclairés d'orientation; cela implique:

- une revalorisation des SUIO en leur donnant de véritables moyens de fonctionnement et notamment un plan de recrutement concernant l'ensemble des personnels qui y interviennent (personnels administratifs et techniques, conseillers d'orientation...); il faudrait par exemple multiplier par 5 le nombre de COPsy intervenant en université et focaliser leur action sur les 2 premières années et sur la liaison avec les lycées.
- reconnaissance du rôle des enseignants du supérieur dans l'aide et le conseil aux étudiants (prise en compte dans leur service des tâches diverses, accès à la formation en ce domaine)
- création dans les grandes villes de CIO spécialisés dans l'enseignement supérieur et constituant un pôle ressources
- coordination nationale de l'information sur les parcours et l'insertion professionnelle en donnant les moyens aux universités de faire les études nécessaires, y compris en utilisant les services du CEREQ

5) **Développer le recours aux stages dans les formations universitaires** en donnant les moyens aux enseignants de les suivre et les encadrer et en garantissant une rémunération aux stagiaires. Il va de soi que l'université doit s'assurer que les stages sont bien une période de formation et non pas une manière d'utiliser les stagiaires pour répondre à des besoins des entreprises (l'état employeur devrait à cet égard donner l'exemple). S'agissant de l'apprentissage, s'il ne pose pas les mêmes problèmes dans les formations post baccalauréat qu'en deçà, il ne peut être considéré comme le mode privilégié de formation à l'emploi: les données disponibles montrent d'ailleurs que pour les diplômés de l'enseignement supérieur l'apprentissage ne donne pas de bonus particulier pour l'accès à un CDI.

6) **Confirmer et renforcer la mission de formation continue de l'université**: c'est une condition du développement de la professionnalisation des formations universitaires.

3) Socle commun

Le projet de décret est maintenant connu, l'avis du HCE sur le projet aussi. Tout confirme nos analyses fédérales précédentes sur un outil au service d'une politique de renoncement. Le décret sera présenté au CSE du 8 juin. Il faut prévoir une intervention fédérale ce jour-là.

4) Infos / questions diverses :

- **Etats-Généraux de la Jeunesse 10 juin : pilotage par secrétariat FSU**
- **Projet de circulaire SEGPA**: elle s'inscrit dans le droit fil des mesures Fillon (socle commun, repérage...). Les syndicats concernés (SNUipp-SNES-SNUEP-SNEP) échangent appréciations et propositions d'amendements
- **Stage fédéral Langues régionales** les 30 et 31 mai (organisé avec secteur SP)
- **Séminaire CESR** (dont question AFPA) les 7 et 8 juin

Le collectif d'animation

Bernadette Groison, Isabelle Sargeni-Chetaud,
Monique Parra-Ponce, Serge Chabrol

Secteur « situation des personnels » de la FSU

Compte rendu de la réunion du 24 mai 2006

1 - Fonction Publique

Plusieurs chantiers sont en cours (voir le discours de Jacob devant le colloque des Echos, 16 mai).

Réduction de l'emploi public, les audits menés par le ministère des finances sont un outil essentiel pour faire avancer cette orientation. Conséquence sur les recrutements, le chômage des non titulaires et la précarité.

Sur ce point, la réponse du ministre à la lettre des 5 (remise lors du CSFPE du 13 avril) nie la réalité de la précarité dans la Fonction Publique (argumentation sur les « emplois jeunes » et limitation du constat aux ministères et hors établissements publics) et renvoie aux discussions menées avec les signataires des accords du 25 janvier : gestion des non titulaires, évaluation, examen dans les CTP des politiques de recours aux contractuels. La FSU a proposé aux signataires une prochaine réunion pour poursuivre sur ce dossier (lundi 29 mai).

Politique salariale confirmée : financement des améliorations de carrière par les gains de productivité au sein des ministères, développement des primes à la performance. La CGT a proposé aux sept fédérations de se réunir sur ce point (7 juin).

Fusions de corps : c'est le sujet de la plupart des modifications statutaires en cours, notamment celle des attachés d'administration (voir le CR de la commission des statuts du 19 mai). Ces fusions sont opérées au sein des ministères, en général entre administration centrale et administrations déconcentrées. Nous n'avons pas les moyens d'en faire un bilan.

En tout état de cause, les syndicats concernés sont invités à adresser au secteur SDP l'information et leur point de vue sur les fusions en cours dans leur ministère.

Le RIME a été présenté lors de la réunion de l'OEP du 23 mai. Le texte adopté en BDFN sera diffusé sous peu.

Elaboration des textes d'application de l'accord statutaire de janvier. Les projets de décrets seront soumis au CSFPE du 11 juillet et à la commission des statuts du 13 juillet. La DGAFP organisera une réunion de travail auparavant.

Le projet de loi serait présenté au Sénat à l'automne. Préparer, à partir des interventions et des amendements en CSFPE un dossier pour rencontrer les groupes parlementaires. Le dossier sera remis aux SD pour interventions locales.

2 - Réunion du 11 mai sur le dialogue social européen.

Ordre du jour confus, aucun document remis alors. Le DGAFP voulait essentiellement exposer la pratique des réunions des directeurs d'administration des Etats de l'UE. La prochaine aura lieu à Vienne à la fin du mois et portera sur « la mobilité ».

3 - Protection sociale complémentaire.

Trois pistes existent pour sortir du vide juridique créé par l'annulation de l'arrêté Chazelles, la commission ayant ouvert de fait un délai jusqu'au 31 décembre :

- Celle d'un accord social qui permettrait d'acter le principe du cahier des charges solidaire.
- Celle de la reconnaissance aux mutuelles du caractère de SIEG.

- Celle d'un financement individuel avec ouverture à la concurrence. Dans ce cas, un fonds pourrait être créé auquel contribueraient les assurances qui ne respectent pas le cahier des charges. Sous la pression des cinq fédérations, le ministère dit son attachement aux principes solidaires et ne retiendrait pas la troisième solution. Il se montre très soucieux d'obtenir un accord de la commission européenne. Celle-ci estime que la voie de l'accord n'est pas suffisante pour écarter le principe de libre

concurrence ; toutefois, même sans être suffisante, la voie de l'accord peut être retenue (amendement au projet de loi ?). La deuxième piste pourrait nécessiter une adhésion obligatoire. Les organisations syndicales ont invitées à se rendre à Bruxelles. Une note plus détaillée sera diffusée.

Le débat pointe quelques questions :

- Repérer les difficultés juridiques réelles et la part de chantage que pourrait porter l'administration pour pousser ses choix.
- Saisir l'occasion pour montrer les limites de l'assurance maladie.
- Continuer à intervenir pour l'extension des droits statutaires (en lien avec le projet de loi).
- Porter au débat du congrès la question de l'adhésion obligatoire.

4 - Congrès

Le secteur est concerné par deux thèmes : le thème 2 (de quels services publics et de quelle fonction publique avons-nous besoin ?) et le thème 3 (quelles alternatives économiques et sociales ?).

Le thème 2 permettra de partir des missions des services publics et des personnels pour aborder la légitimité du statut. Il conviendra de revenir sur les repères collectifs pour les personnels des trois fonctions publiques (rémunération, grille, recrutement...) dans un contexte où diverses problématiques sont utilisées pour les contester (rapprochement du droit public du droit privé, droit communautaire, droit budgétaire avec la LOLF et les indicateurs de performance, interpellation sur une FP qui devrait être « à l'image de la population »). Plusieurs questions traitées à Perpignan vont devoir être actualisées : précarité, évaluation... Il faudra aussi expliciter nos mandats pour la FPT et la FPH, sans nécessairement les séparer.

Les questions de retraite, de rémunérations des fonctionnaires seront abordées dans le thème 2, tandis que le thème 3 abordera de manière plus générale, les questions d'emploi, de politique salariale, de fiscalité, de croissance et de développement.

5 - Retraites

Nous n'avons pas le temps d'aborder cette question. Le CASDP verra comment actualiser le site sur ce sujet, notamment après la remise le 31 mars, au premier ministre du rapport du COR consacré aux projections financières des régimes de retraite jusqu'en 2050.

Envisager un stage fédéral sur le sujet (en mai 2007 ?). On pourrait y traiter de la réglementation, en particulier celle qui concerne les pluripensionnés (trop peu abordée jusqu'à présent) et les problématiques plus politiques du dossier.

Action Sociale Interministérielle

Note sur le renouvellement des RIAS (Sections régionales interministérielles d'action sociale)

Le mandat de trois ans des actuels secrétaires de SRIAS arrive à expiration : le renouvellement doit s'effectuer tout début juin 2006.

1 - Un paysage nouveau de l'action sociale interministérielle

A la suite du décret n°2006-21 du 6 janvier 2006, la présidence des SRIAS sera assurée désormais par un représentant des personnels (l'ancien « secrétaire » de SRIAS) et non plus par le préfet de région. L'arrêté relatif aux SRIAS sera présenté au CIAS du 9 juin prochain. Les secrétaires de SRIAS, qui seront nommés sous l'ancien régime, seront transformés en président après parution de cet arrêté. Ils bénéficient d' 1/2 mise à disposition (ou 1/2 décharge de service) pour exercer leurs fonctions.

La mise en oeuvre actuelle de la déconcentration de l'action sociale interministérielle passe par celle des équipements et des investissements, aujourd'hui en panne budgétaire (restauration collective = restauration interadministrative, expérimentation en région Centre ; logement : expérimentation sur le point de commencer en Île-de-France ; investissements en berceaux de crèches : aucune expérimentation actuelle ; réservations de places en maisons de retraites : dossier dans les limbes).

Les enjeux pour les personnels de l'Etat sont donc considérables, du point de vue tant du devenir des actuelles structures « en dur » de l'action sociale interministérielle que budgétaire. Sont en jeu les perspectives d'un réel développement de cette action sociale au travers des investissements et des dossiers à porter (restauration collective et logement des fonctionnaires, crèches, maisons de retraite...).

2 - Modalités de désignation

Le président, issu des organisations syndicales représentées au sein de la SRIAS, est nommé pour 3 ans par arrêté du préfet de région sur proposition des dites organisations syndicales.

En clair, les fédérations proposent un nom au préfet, par accord commun (ou majoritaire, sachant que la majorité peut s'entendre en tenant compte du poids réel respectif des fédéra-

tions). Parfois, un vote en SRIAS formalise cette proposition.

3 - Responsabilités particulières de la FSU

La FSU, 1^{ère} fédération de fonctionnaires de l'Etat, dispose actuellement de 8 secrétaires de SRIAS sur 26 (5 SRIAS sur 22 en métropole + 3 SRIAS sur 4 en DOM). Elle est évidemment présente dans toutes les SRIAS (2 titulaires + 2 suppléants).

Elle porte une conception dynamique, volontariste, démocratique et renouvelée de l'action sociale interministérielle (cf. congrès de La Rochelle et de Perpignan).

Elle devrait accéder à la présidence du CIAS (Comité interministériel de l'AS) pour le prochain mandat triennal 2007-2010 (actuellement présidence UNSA, précédemment CGT et auparavant FO).

Le paysage syndical en matière d'action sociale n'est plus le même qu'il y a trois ans : l'unanimité des 5 « grandes » fédérations a volé en éclat depuis la signature par la CFDT et l'UNSA (+ la CFTC) du « volet social » que le gouvernement présentait conjointement avec un volet statutaire pour faire passer la pilule d'une revalorisation salariale en deçà de l'inflation.

CFDT et UNSA se montrent de plus fort zélées en matière de déconcentration de l'action sociale sans être bien regardantes sur son contenu réel, notamment en terme de bénéfice pour les personnels. Enfin, CFTC et CGC sont fort peu représentatives au regard des autres fédérations de fonctionnaires d'Etat.

Il n'y a pas d'accord « national » sur les candidatures aux présidences de SRIAS, mais des contacts interfédéraux au niveau local sont souhaitables.

Tout concourt donc à ce que la FSU, à l'occasion de la désignation des présidents de SRIAS, renforce son poids : il est nécessaire de s'en assurer, tant dans la proposition de candidats (ne pas négliger les démarches inter-fédérales de candidatures communes) que dans la composition de la délégation FSU à la SRIAS.

Le groupe fédéral « Action Sociale »

Note sur les Assemblées générales d'ATTAC

Ce 17 juin, ATTAC tiendra à Rennes une AG extraordinaire suivie d'une AG électorale. Les décisions y sont prises par le vote de l'ensemble des adhérents, soit sur place, soit par correspondance et au plus tard le 9 juin. L'objet de la première est une réforme des statuts de l'association. La seconde renouvellera le conseil d'administration.

Dès juin 2005, la FSU avait proposé de changer les statuts d'ATTAC afin de renforcer le poids des adhérents non fondateurs, dits « membres actifs ». Actuellement le CA est constitué de 30 membres statutaires avec droit de vote : 18 fondateurs et 12 membres actifs. En outre 6 autres membres actifs participent aux travaux du CA, mais sans droit de vote.

Sept éléments de réforme des statuts sont aujourd'hui proposés au vote des adhérents (<<http://www.france.attac.org/a5973>>). En particulier, nous y trouvons le doublement du nombre de membres actifs du CA possédant un droit de vote et une inscription des comités locaux dans les statuts. Le CA serait ainsi

composé de 42 membres : 18 fondateurs et 24 membres actifs. Pour que cette réforme, qui renforce notablement le lien entre le CA et l'ensemble des adhérents, soit validée, une participation exceptionnelle doit être atteinte afin d'atteindre le quorum de 50 %.

Des questions portant sur la nature et le fonctionnement de l'association ne font pas accord aujourd'hui : place des comités locaux ; rôle des fondateurs ; objet de l'association ; ouverture de la possibilité d'une co-présidence. Il est convenu qu'elles devraient donner lieu à l'ouverture d'un débat à partir au second semestre 2007, afin de déboucher sur une seconde réforme statutaire, venant compléter la première.

L'AG électorale nommera le nouveau CA, composé de 42 membres si la réforme des statuts est acquise. La FSU est candidate (voir ci-dessous sa profession de foi), au sein d'une liste de 18 candidats établie par le collège des fondateurs et représentative

de la diversité de celui-ci, conformément à l'usage depuis les débuts de l'association. Comme en 1999 et 2002, cette liste est soumise au vote des adhérents d'ATTAC. Son approbation sera la confirmation d'une représentation du collège des fondateurs au CA d'Attac fidèle à la réalité et à la diversité de ce collège. Ce qui est la condition pour pérenniser ce collège ; développer, enrichir les liens fructueux entre celui-ci et l'association ; ainsi que pour peser en faveur de l'indépendance d'Attac.

L'enjeu de ces AG est déterminant pour ATTAC. Après deux années marquées par des difficultés de fonctionnement de son conseil d'administration et par une décrue du nombre de ses adhérents, un nouveau départ est nécessaire. D'où l'importance d'un CA présentant un changement de l'équilibre entre les membres actifs et les fondateurs, sur la base des nouveaux statuts et dans le respect de chacun de ces deux piliers - actifs/fondateurs - d'ATTAC. D'où l'importance aussi d'un CA et d'un bureau animés d'un esprit de collégialité : condition pour que s'articulent au mieux, perdurent et se développent les apports des différentes composantes (membres actifs, comités locaux, fondateurs, conseil scientifique). En ce sens et afin de sortir de « la crise », depuis un an la FSU a joué un rôle de premier plan par ses propositions et sa participation aux groupes successifs mis en place par le collège des fondateurs ou le conseil d'administration.

Le mouvement ATTAC a démontré maintes fois, et notamment lors de la campagne contre le traité constitutionnel européen, une dynamique et un rayonnement exceptionnels qui reposent sur une singularité : mouvement propre et en même temps lieu de convergence et de mutualisation de forces intellectuelles et militantes. Elue au CA sur la liste des 18 fondateurs, la FSU oeuvrera en particulier à la préservation de cette singularité, et plus généralement au développement, à la dynamique et au rayonnement de l'association.

Profession de foi de la FSU

« Le mouvement contre le CPE a montré que l'idéologie libérale, qui plonge l'humanité dans une crise majeure - écologique,

sociale, culturelle, rencontre des résistances de plus en plus fortes et peut être combattue victorieusement. En cela il rejoint le vote contre le TCE. La mobilisation des femmes et des hommes est une urgence. L'altermondialisation ouvre un espoir. Mais il lui faut franchir une nouvelle étape : rassembler de larges secteurs de la population, en France, en Europe, dans le monde ; construire les cadres collectifs de débat, de convergence et de mobilisation pour des propositions alternatives. C'est en ce sens qu'ATTAC a un rôle irremplaçable.

ATTAC - ses adhérents, ses comités locaux, ses fondateurs, son conseil scientifique..., est tout à la fois une association avec son projet, ses campagnes, ses priorités ; et un cadre collectif précieux pour l'altermondialisation.

C'est pourquoi la FSU, co-fondatrice d'ATTAC, est fortement engagée dans l'activité de l'association depuis 1998 : au sein du CA et de son bureau, dans plusieurs commissions et nombre de comités locaux.

Candidat au conseil d'administration, nous avons la volonté d'un travail collectif, de mutualisation et de partage effectif des responsabilités dans un cadre original. Nous portons pour ATTAC une ambition d'élargissement de ses partenaires, de rôle nouveau pour ses adhérents et de relations plus étroites avec les fondateurs pris dans leur diversité. C'est ainsi que la FSU et ses syndicats ont proposé de ne plus avoir qu'un seul candidat au CA ; ont fait des propositions visant à sortir des conflits internes, à dépasser les oppositions de personnes, à renforcer le poids des adhérents. En ce sens, en juin 2005 la FSU a proposé d'opérer une réforme des statuts dans des délais rapprochés. Une première étape doit maintenant se conclure. La FSU entend continuer à s'y impliquer, sans prétention particulière et avec le souci permanent de la cohésion, de la dynamique et du développement d'ATTAC. »

Retraité-es : quinzaine d'action de la FERPA

La Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées (FERPA) lance une campagne d'action pour la période du 29 mai au 15 juin.

Cette campagne se fera sur deux thèmes :

- la dégradation du pouvoir d'achat des retraités
- la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Nous y retrouvons deux des revendications majeures des actions unitaires conduites par les retraités en 2005/2006 notamment lors de la « semaine bleue » et prolongées par de multiples initiatives départementales. Cette action européenne est à la fois le prolongement des actions d'octobre 2005 et le lancement d'une mobilisation importante des retraités pour le second semestre 2006.

La FSU devra prendre sa place dans cette action de la FERPA (*).

La FSU appelle tous ses militants retraités à occuper leur place dans la préparation de cette action en prenant l'initiative de rencontres unitaires pour essayer de lui donner le caractère le plus large possible. Pour cela, même si les situations sont loin d'être identiques, nous devons nous appuyer sur les

« pratiques » en usage dans chaque département. La FSU est, de fait, devenue un partenaire reconnu par l'ensemble des unions départementales de retraités, participant en tant que telle aux préparations, manifestations, délégations... appuyant sa légitimité sur la mobilisation de nos adhérents retraités lors de l'ensemble des actions. Une expression de la FSU rappelant nos propositions serait utile.

Au niveau national, bien que les choses soient plus complexes la FSU recherchera les initiatives unitaires les plus larges possibles. Nous vous demandons de nous informer des différentes initiatives, succès, obstacles que vous rencontrerez.

Le collectif d'animation

(*) La FERPA est affiliée à la Confédération Européenne des syndicats. La FSU n'en est pas membre. En France, les UCR CGT, CFDT, FO, CFTC ainsi que l'UNSA retraités en sont membres. La FGR-FP y est associée pour notre pays.

29 mai - 9 juin 2006 : Quinzaine d'action de la FERPA - France

Les retraités des pays de l'Union européenne sont confrontés à une dégradation de leur pouvoir d'achat et souhaitent voir émerger des mesures permettant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Des actions diverses se développent dans de nombreux pays pour que les besoins en matière de pouvoir d'achat et de perte d'autonomie soient mieux pris en compte.

Sur les retraites : les conséquences de diverses mesures modifiant les paramètres de calcul, et allongeant la durée de cotisations pèsent de plus en plus sur le pouvoir d'achat des retraités. Les pertes sont importantes. 2. Sur la perte d'autonomie : des systèmes publics de prise en charge des conséquences de la dépendance ne sont pas encore en place dans tous les pays. Là où les systèmes existent, ils sont souvent insuffisants pour répondre pleinement aux besoins. Cette question inclut aussi plus globalement les politiques concernant la santé, la protection sociale et l'allongement de la vie.

En France, les UCR CGT, CFDT, FO, CFTC, l'UNSA-Retraité et la FGR-FP ont déjà construit des initiatives pour poser ces revendications avec force auprès des pouvoirs publics. La pers-

pective de la quinzaine d'action donne l'opportunité d'agir en convergence avec les autres forces syndicales de retraités en Europe. Les recommandations des institutions de l'Union européenne se mettent en place progressivement de façon concertée. L'action commune, concertée et convergente dans l'ensemble des territoires de l'Union s'impose. Cette quinzaine est opportune pour porter haut et fort ces revendications.

D'ores et déjà les organisations syndicales de retraités de France ont décidé d'une conférence de presse commune le mardi 6 juin 2006 à Paris et d'une journée de rassemblements et/ou de manifestations dans les départements ou les régions le jeudi 8 juin 2006.

Les formes et modalités seront à construire en concertation dans les territoires.

Les UCR, l'UNSA-Retraité et la FGR-FP se rencontreront à nouveau le 5 mai 2006.

Note sur le dossier protection sociale complémentaire des fonctionnaires, après les groupes de travail interministériels du 25 avril et du 22 mai

Rappelons que depuis le 31 mars, date limite de validité de l'arrêté Chazelles, donnée par le Conseil d'état, il n'y a plus aucune légitimité juridique aux aides allouées aux mutuelles. Certains ministères ont d'ailleurs cessé de les verser dès janvier 2006. Mais la MGEN dit avoir perçu pour l'instant les 2/3 des aides pour l'année 2006 (mais ces aides sont plus faibles qu'auparavant).

Les organisations syndicales (FSU, CGT, CFDT, FO, UNSA) et la mutualité se battent pour obtenir que l'obligation de négocier sur la PSC soit inscrite dans la loi, pour l'établissement d'un cahier des charges solidaire(*) intégrant l'ensemble des solidarités intergénérationnelles, indiciaires, familiales, titulaires/non titulaires, (principes valables pour les 3 fonctions publiques, à décliner plus précisément dans chacune), et pour une gestion de cette PSC par les mutuelles à but non lucratif.

Lors du conseil supérieur de la Fonction Publique fin Avril, les 5 organisations ont présenté un amendement au projet de loi FP, sur ce sujet.

Cet amendement a été rejeté par l'administration au motif que des discussions étaient en cours.

Rappel de l'amendement

Article 20 bis

Outre leur droit à rémunération, les fonctionnaires ont des droits sociaux. Pour garantir leurs droits à une protection sociale complémentaire,

1 - L'Etat, les collectivités locales et les établissements publics participent à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

2 - Les organisations syndicales de fonctionnaires ont qualité pour conduire au niveau national avec le gouvernement des négociations préalables à la détermination du niveau de la couverture des risques sociaux des agents.

3 - La gestion de la protection sociale complémentaire est confiée à des sociétés mutualistes constituées entre les fonctionnaires,

agents et employés de l'Etat et des établissements publics nationaux.

4 - Les obligations auxquelles doivent souscrire les mutuelles qui se proposent d'assurer cette gestion sont définies dans un cahier des charges. »

Lors des groupes de travail, Paul Peny, directeur DGAFP, affirme la volonté ministérielle d'aboutir à une solution pérenne et durable respectant les solidarités, notamment intergénérationnelles, dont il pense qu'elles sont les plus menacées compte tenu de la démographie.

Il souligne que sur les modalités de mise en oeuvre de ces principes, le gouvernement n'a pas arrêté sa position, que celle-ci est ouverte. Il précise que l'objectif est de se prémunir de tout contentieux, et donc de présenter un dispositif juridiquement solide.

A cet effet, le ministère s'est rendu à Bruxelles pour présenter à la commission les différents dispositifs envisageables et avoir leur avis.

- la proposition d'accord social entre l'état employeur et ses agents, en tant qu'il permettrait d'échapper aux règles de la concurrence, (utilisation de jurisprudences existantes) laisse la commission très sceptique, car selon elle, il s'agit d'aides d'état pérennes (et ce qui a pu exister dans le cadre d'aides d'état ponctuelles, comme une aide aux pêcheurs, par exemple, ne serait pas valable dans ce cas); d'autre part, lorsque l'état est l'employeur, il s'agit d'argent public, souligne-t-elle, et c'est cela qui est déterminant.

- Une 2^{ème} possibilité permettrait d'utiliser, à travers l'article 86.2 du traité CE, un dispositif dérogatoire concernant les SIEG; en effet, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions, si les mutuelles se voyaient attribuer une mission de

service public et la qualification de SIEG, les compensations financières qui leur seraient octroyées en raison de ces missions, pourraient être compatibles avec les règles européennes.. La commission qui a toujours des jurisprudences une vision très restrictive, est cependant dubitative .Elle fait notamment remarquer que cette solution serait plus solide avec une PSC obligatoire.(Cette possibilité supposerait que le gouvernement soit décidé à mettre beaucoup d'argent sur la table ce qui n'est pas le cas aujourd'hui). Toutefois, cette question pourrait revenir à plus ou moins longue échéance, d'autant que certains syndicats (CFDT et UNSA) y sont favorables. Notre mandat actuel est celui d'une prise en charge à 100% par la sécurité sociale, et l'extension des droits statutaires. En fonction des évolutions de la situation, nous aurons à nous mandater plus précisément sur cette question lors du prochain congrès.

-La 3^{ème} solution, qui a les préférences de la commission, mais à laquelle nous sommes opposés, est celle de l'article 87.2 : l'état peut accorder des aides aux consommateurs individuels, sans discrimination sur l'origine des produits. Soit directement (titre santé) soit en versant des aides aux opérateurs. Cette solution ouvre évidemment la PSC des fonctionnaires au marché. Et même si l'obligation de respecter un cahier des charges solidaire peut en faire renoncer quelques unes, rien ne dit qu'un groupe important ne pourrait se lancer à l'assaut du marché. S'il n'est pas défavorable à l'accord social (qui peut être mis en oeuvre indépendamment),le ministère FP semble partager les doutes de la commission sur la validité juridique de cette solution.

Nous avons répété qu'il s'agissait aussi de créer du droit, et que le pouvoir politique avait une responsabilité pour peser en ce sens.

La 2^{ème} solution (celle du SIEG) semble l'intéresser davantage, sur le long terme..

La 3^{ème} solution qui est selon la commission la plus valide juridiquement, pourrait évidemment avoir les faveurs du gouvernement, pour cette raison et parce que c'est celle correspond le plus à leurs idées,et qui aurait l'aval de la CGC et de la CFTC. Problème pour eux,, c'est aussi aller à l'affrontement avec les 5 qui pèsent 80% des fonctionnaires.

Lors de la dernière réunion, Paul Peny a indiqué que le gou-

vernement travaillait à l'écriture d'un article à intégrer dans le projet de loi FP,faisant de la protection sociale complémentaire un objet de négociations.. Celui-ci devrait être transmis prochainement aux organisations syndicales.

Un déplacement à Bruxelles a été proposé aux organisations syndicales lors du CSFP,et sera organisé début Juin. Pour les OS, il s'agit d'aller défendre l'accord social autour du cahier des charges.

Le gouvernement devrait indiquer son choix courant JUIN.

La Commission a indiqué qu'elle ne « bougerait pas avant janvier 2007, car les autres « mesures utiles » que la France devait prendre sont en cours de règlement.

Au final : toujours des incertitudes. On sent que le ministère veut baliser très fortement le terrain juridique avec la Commission, avec laquelle ils veulent à tout prix éviter l'affrontement, Ils veulent également se garder de tout contentieux éventuel. En même temps, on ne sent pas de véritable volonté politique, mais le gouvernement est de fait contraint de faire un choix, et voudrait éviter d'apparaître comme cassant les solidarités. Il est clair que si les choses ont un peu bougé, (notamment Paul Peny a indiqué très clairement qu'ils ne voulaient pas du titre santé), c'est à force de travail et grâce à l'unité syndicale et mutualiste.

Elizabeth Labaye,
27 mai 2006

() Un premier projet de cahier des charges avait été également présenté par le ministère. Ce projet ayant suscité de vives critiques notamment de la FSU, car ses formulations laissaient entendre qu'il s'agissait de mettre en oeuvre des solutions individuelles dans les contrats (sorte de provisionnement pour « attirer le jeune »), avec un langage très assurantiel, Paul Peny a rectifié, en indiquant qu'il ne s'agissait d'un projet, et que les ambiguïtés relevées étaient le fait de maladroites d'écriture... dont acte. Un groupe de travail du ministère/ mutualité se réunit sur l'élaboration de ce cahier des charges*

Tribune de G. Aschieri parue dans la revue « Services Publics » - mai 2006

Emploi public : voir la réalité en face

S'il est un propos convenu parmi les décideurs politiques et tous ceux qui prétendent penser sur la fonction publique c'est bien le cliché sur l'incontournable diminution des effectifs. On ne compte plus les rapports et analyses divers qui s'effrayent de la progression des effectifs de l'emploi public, y compris en additionnant des phénomènes divers, et concluent dogmatiquement sur la nécessité de réductions drastiques : la question des départs à la retraite est quasi systématiquement appréhendée comme une opportunité à saisir dans cette unique perspective et le chiffre d'un départ sur deux à ne pas remplacer semble pour certains devenu la seule approche des questions de l'emploi public.

Certes on trouve quelques amendements à ce discours : certains nous disent qu'il ne faut pas se focaliser sur un chif-

fre, que la réduction des effectifs ne doit pas être uniforme et qu'il faut tenir compte des besoins, différents selon les secteurs. Mais l'entrée est toujours la même : la réduction de l'emploi public est posée a priori comme une nécessité, justifiée par le souci de réduire la dette publique. Et le résultat est que des réductions drastiques interviennent dans des secteurs où les besoins sont réels et forts, tout simplement parce que c'est là que sont à la fois les effectifs et les départs à la retraite les plus nombreux . De ce point de vue les coupes claires intervenues dans l'éducation sont exemplaires de cette démarche. Il ne s'agit pas tant d'adapter les ressources aux besoins que de plier les besoins à des ressources dont on a décidé à l'avance qu'elles devaient se réduire.

Lorsque l'on regarde d'ailleurs tous les discours et la pratique en matière de Gestion des Ressources Humaines dans la Fonction Publique une constante saute aux yeux : l'a priori

d'une réduction des effectifs surdétermine les politiques de GRH. Et cette constante n'est pas pour rien dans la méfiance des personnels vis à vis des démarches de GRH. Comment en effet accepter de discuter et de s'engager dans un cadre caractérisé par de tels a priori ? Comment ne pas susciter de rejet lorsque l'on donne le sentiment aux personnels qu'ils sont source de gaspillage et que l'on a d'abord pour objectif de rentabiliser encore plus leur travail pour éviter de recruter ?

L'autre conséquence de ce type de démarche est que sont largement inhibées toutes les réflexions et les politiques à mettre en œuvre pour faire face à un défi qui est devant nous, celui de recruter des personnels qualifiés à la hauteur des besoins.

Or la réalité est là. Et elle a de multiples facettes.

C'est d'abord la réalité des besoins des services publics. Notre société a besoin de services publics qui fonctionnent mieux et répondent aux attentes de notre société, y compris aux attentes nouvelles, en matière par exemple d'éducation et de formation, de santé, de sécurité, de développement durable... Or la plupart de ces besoins nouveaux ne peuvent trouver de réponse que dans l'existence de personnels qualifiés, présents sur le terrain. Est ce un hasard si une récente enquête d'opinion publiée par la Gazette des Communes (sondage IPSOS du 23 février 2006) montre l'attachement des français à l'emploi public? Non seulement les personnes interrogées sont 82% à souhaiter « tout à fait » ou « plutôt » que leurs enfants deviennent fonctionnaires mais il se trouve une majorité (51%) pour souhaiter que « tous ou presque tous » les départs à la retraite soient remplacés et l'affirmation selon laquelle il y a « trop de fonctionnaires », posée séparément pour les trois fonctions publiques, est systématiquement minoritaire. Il convient certes de ne pas faire dire à une enquête d'opinion plus que ce qu'elle ne dit mais comment ne pas y voir simplement la conscience partagée de l'utilité de la fonction publique, de l'efficacité de l'emploi public, de l'existence de besoins auxquels on ne peut répondre autrement? L'écart entre l'opinion publique et la vulgate technocratique sur le nombre de fonctionnaires devrait au minimum interroger tout un chacun sur la réponse à apporter aux besoins.

Une autre facette de cette réalité est l'importance de la précarité dans les fonctions publiques : une étude de la DARES début 2006 est venue opportunément rappeler que le pourcentage de contrats à durée déterminée était supérieur dans le public à ce qu'il est dans le privé : certes les données de cette enquête montrent une réalité complexe, avec par exemple un pourcentage de CDD en baisse dans la Fonction Publique d'Etat, et les notions qu'elle utilise ne renvoient pas automatiquement à la précarité telle qu'on peut l'entendre habituellement dans nos secteurs. Il n'en reste pas moins qu'elle montre une réalité qui correspond à ce que sur le terrain vivent les personnels : les besoins sont là et c'est à travers des emplois précaires qu'on y répond de plus en plus souvent.

Il n'est qu'à voir la valse incessante des emplois « aidés » qu'on met en place pour les supprimer au bout de quelques

années et ensuite les rétablir sous une autre forme, souvent encore plus précaire... Difficile de ne pas y voir un choix politique : confronté à l'impossibilité d'ignorer totalement les besoins on y répond par des décisions à courtes vues et des formes sans cesse plus dégradées d'emploi. Les premières victimes en sont ceux qui, souvent jeunes, sont ainsi recrutés. Mais cela va aussi à l'encontre de ce qui est indispensable à l'action publique : la pérennité, les qualifications, la formation des personnels... Cette situation donne tout son sens au refus implicite de répondre à une de nos demandes : limiter dans la loi les possibilités de recours aux emplois précaires. Et cela jette une lumière cruelle sur la réalité qui est derrière les discours vertueux sur la GRH !

Les thuriféraires de la réduction de l'emploi public ignorent ainsi un autre aspect de la réalité : le rôle des services publics dans la lutte contre le chômage. Quel sens donner aux proclamations de guerre pour l'emploi lorsque l'état programme des plans de réduction d'emplois qui n'ont rien à envier aux plans sociaux qui suscitent l'indignation dans les grandes entreprises privées? Comment conduire efficacement une politique d'ouverture de la fonction publique à la diversité de la société - préoccupation très légitimement partagée par les sondés de la Gazette - dans un contexte de rétraction de l'emploi public? Les mesures mises en avant dans cette perspective risquent très vite d'apparaître comme de futilités gadgets.

Mais et les déficits ? La dette ? nous dira-t-on, ils sont réels, incontournables et on ne peut non plus accepter raisonnablement qu'ils perdurent. Certes mais en disant cela on doit aussi voir la totalité de la réalité. Il y a plusieurs manières de réduire les déficits ; il y a des dépenses improductives et d'autres qui peuvent constituer des investissements porteurs d'avenir. Nous avons à la FSU la faiblesse de penser que les services publics et l'emploi publics tout comme une politique salariale ambitieuse peuvent constituer des investissements susceptibles de contribuer à la relance de une croissance porteuse de réduction des déficits. Depuis des années on a multiplié des cadeaux fiscaux qui ne profitent qu'à certains, n'ont quasiment pas eu d'efficacité économique ou sociale et ont creusé les déficits. Cette situation mériterait au moins qu'on s'interroge sur un certain nombre de dogmes. Il y a au minimum un paradoxe à considérer comme normal de se battre pour essayer d'obtenir pour certaines catégories professionnelles une baisse de la TVA qui creusera un peu plus les déficits publics sans assurance de retombées réelles sur l'emploi et en même temps considérer comme impossible tout investissement dans l'emploi public dont les effets seraient directs et sans ambiguïté sur l'emploi des jeunes.

Il importe de sortir des clichés et des a priori et de se confronter à la réalité si l'on veut conduire une politique qui réponde aux besoins, aux attentes des usagers et de la société et à celles des personnels et qui rétablisse le dialogue et la confiance. Il y a là véritablement matière à dialogue social fructueux. Les personnels pour leur part y sont prêts; ils sont demandeurs.

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt légal : juin 2006 - Prix : 0,4 €
Directeur de la Publication : Gérard Aschieri
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 01 44 79 90 30 - FAX: 01 48 01 02 52 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr